

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024**

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents excusés : 04

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 04

N° de délibération : 04

**Date de transmission
en préfecture :**

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI OTTO, Gaston GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernand BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

Décision modificative n° 1 – BP 2024

Le Conseil municipal :

VU,

- ✓ La délibération n° 06 du 13/04/2024 portant approbation du Budget Primitif 2024,
- ✓ La délibération n° 02 du 15/05/2024 portant approbation du Compte Financier Unique 2023,
- ✓ La délibération n° 3 du 15/05/2024 portant affectation du résultat de la section de fonctionnement pour 2023,

CONSIDERANT,

La présente Décision Modificative, reprend à la fois :

- ✓ le résultat de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement tel que proposé dans la délibération d'affectation,
- ✓ les Restes à réaliser en dépenses et en recettes,
- ✓ les réajustements des crédits,

Ce, afin de les intégrer au budget de l'exercice 2024.

Considérant que les inscriptions affichées dans les différents chapitres/opérations de la section d'investissement, correspondent au réajustement des crédits votés au BP en dépenses comme recettes.

**Après échanges de vue,
Après en avoir délibéré :**

DECIDE à la majorité :

Article 1 : D'approuver la décision modificative n° 1, tel que proposé dans les tableaux ci-annexés :

Article 2 : Dit que la présente décision Modificative est intégrée au budget primitif 2024.

Article 3 : De donner mandat au Maire pour exécuter le présent budget.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable Publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :
Affichée le **24 MAI 2024**



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO